



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
12 août 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

New York (en ligne), le 4 mai 2021

Résumé des délibérations

I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2021 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'est tenu le 4 mai 2021. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la session n'a pas pu se tenir en présentiel. Au lieu de cela, elle s'est déroulée entièrement par visioconférence et sa durée a été ramenée d'un jour et demi à quatre heures, la présidence ayant été assurée par le Secrétaire général depuis New York.

2. La session s'est composée de deux débats consacrés aux sujets suivants : a) l'état du monde ; b) la lutte contre les causes profondes des conflits. Dans le présent résumé, on trouvera présentés les points forts des délibérations lors de la session.

II. Premier débat – l'état du monde

3. Le Secrétaire général a présenté son analyse de l'état actuel du monde. Il s'est dit préoccupé par la vulnérabilité du système multilatéral face à plusieurs défis colossaux et interdépendants, en particulier la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, la cybersécurité et les risques liés aux nouvelles technologies, la prolifération nucléaire, les conflits, le terrorisme et la criminalité organisée. Parmi les conditions à remplir pour relever ces immenses défis, il a cité le renforcement du système multilatéral et une coopération effective entre puissances mondiales.

4. Dans ce contexte, le Secrétaire général a averti que le relèvement consécutif à la pandémie accentuait l'écart entre pays riches et pays pauvres. Soulignant que l'aggravation des inégalités risquait de compromettre la confiance entre et dans les pays, sur laquelle reposaient les fondements d'un système de coopération internationale constructif et fonctionnel, il a noté le rôle que tenait le système des Nations Unies en tant que plateforme permettant aux États Membres de créer les conditions nécessaires pour renouer une relation de confiance entre puissances mondiales.

5. Au cours de la discussion qui a suivi, le Conseil a examiné les tendances économiques mondiales, notamment le commerce international et la dette, l'impact des efforts de relèvement après la COVID-19 et les conséquences à long terme de la



pandémie. Les principaux responsables se sont également penchés sur l'exacerbation des inégalités provoquée par la pandémie et par les disparités entre ressources disponibles pour aider au relèvement consécutif à la pandémie. Ils ont également débattu du risque que la pandémie présentait pour les avancées obtenues de haute lutte en matière de développement et pour la croissance à plus long terme.

6. Le Conseil s'est associé à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un travail conjoint pour rétablir la confiance entre et dans les États Membres, et a souligné les liens qui existaient entre l'action en faveur du développement et la lutte contre les changements climatiques. Les présidents des mécanismes subsidiaires du CCS (le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes) ont fait le point sur les efforts de coordination des comités en réponse à la crise de la COVID-19.

III. Deuxième débat – la lutte contre les causes profondes des conflits

7. Au cours des deux dernières décennies, les conflits violents dans le monde avaient non seulement augmenté en nombre mais avaient aussi gagné en complexité et en longueur, menaçant la paix et la stabilité mondiales ainsi que le développement durable. Outre les dommages immédiats qu'ils causent, la vulnérabilité et, plus généralement, la souffrance humaine qu'ils aggravent, les conflits et la violence ont constitué des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement durable. Conscient de la complexité croissante des conflits et de leurs liens inextricables avec le développement, le Conseil s'est penché sur leurs causes profondes, actuelles et nouvelles, sur les possibilités et les difficultés d'agir pour inverser les tendances négatives et croisées en favorisant la prévention des conflits, ainsi que sur le rôle général du système des Nations Unies dans un contexte mondial en mutation.

8. Le Secrétaire général s'est dit conscient qu'une approche étroite de la résolution des conflits, qui ne porterait que sur les dimensions relatives à la paix et à la sécurité, n'était plus de mise. Au contraire, les inégalités et la marginalisation, y compris les inégalités entre hommes et femmes et les violences faites aux femmes, la fragilité liée à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et les différends liés à la terre et aux ressources, étaient souvent des facteurs primordiaux de déclenchement et de poursuite des conflits violents. Les grandes tendances comme l'évolution démographique, l'urbanisation et la numérisation aggravaient les vulnérabilités existantes. De surcroît, le terrorisme, les violations des droits de la personne et les tensions sectaires et ethniques augmentaient, tandis que dans de nombreux conflits, les changements climatiques ne faisaient qu'amplifier la crise.

9. Le Secrétaire général a fait observer que les mécanismes internationaux de gestion des conflits étaient sous tension, alors que les fractures géopolitiques compliquaient la résolution des conflits. Parmi les citoyens, la confiance reculait et la colère montait, du fait d'une déconnexion croissante entre les États et leurs populations. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par le fait que certains pays étaient engagés dans un cercle vicieux où le conflit engendrait la pauvreté et la fragilité, qui à leur tour sapait la résilience de la société et les perspectives de paix. Il a souligné que l'action en matière de prévention devait dépasser leur seul cadre diplomatique et les questions de sécurité pour englober le développement durable, l'action humanitaire et les droits de l'homme. En outre, cette action devrait être intégrée de manière interdépendante dans les processus de prise de décision à l'ONU afin de s'attaquer aux sources d'instabilité et de conflit.

10. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge, et Nanjala Nyabola, écrivaine, analyste politique et militante, ont présenté des exposés. Le Secrétaire général adjoint a cité la complexité de la situation du Sahel à titre d'exemple.

11. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du CCS sont revenus sur la complexité croissante des conflits, notant que la fragmentation au niveau local et l'absence d'accord entre les puissances influentes limitaient la marge de manœuvre du système des Nations Unies. Les conflits étaient de plus en plus influencés par des dimensions régionales, car le nombre de parties prenantes augmentait et les risques débordaient au-delà des frontières ; il était donc important d'alerter rapidement les pays voisins et de les soutenir. D'autre part, les conflits duraient plus longtemps, certains consistant en un cercle vicieux de violence et de violation des normes fondamentales, ce qui témoignait d'une rupture de la confiance entre belligérants et entre les populations et leurs gouvernements, d'où de fortes difficultés en matière de protection. Ces évolutions mettaient à l'épreuve la notion fondamentale d'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, car elles faisaient obstacle à l'accès aux populations.

12. Dans le même temps, les membres se sont dits préoccupés par le fait que les acteurs humanitaires, y compris les organismes du système des Nations Unies, étaient de plus en plus souvent pris pour cibles dans les conflits, y compris lorsqu'ils fournissaient des services de base, ce qui soulevait des questions difficiles sur la nature des relations à entretenir avec les parties prenantes dans les situations de conflit. Le fait suivant a été souligné : dans bien des cas, il n'existait pas de solution idéale mais les solutions de repli, en revanche, pouvaient se traduire par de réelles améliorations de la vie des populations touchées.

13. Les membres du CCS craignaient que les risques soient aggravés par les activités économiques illicites et par le terrorisme, qui comblaient le vide laissé par un État fragile. Dans certaines situations, la force militaire avait été utilisée de manière inappropriée, ce qui était contre-productif et revenait à envenimer le conflit au lieu de le résoudre.

14. Le Conseil s'est dit conscient des liens qui existaient entre la paix et la sécurité, le développement durable, et les droits de la personne et l'action humanitaire, ainsi que du fait que pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, un travail conjoint était nécessaire dans tous les domaines pour tenir compte de toute la complexité de la situation sur le terrain. Les acteurs humanitaires devaient nouer des liens constructifs avec les acteurs du développement et de la paix et collaborer aux interventions conduites dans des domaines essentiels tels que le renforcement de la résilience, la santé publique et les infrastructures. La prévention et la résolution des conflits exigeait de nouvelles formes de coopération humanitaire en matière de financement, de gestion des risques et de modalités d'action entre l'ensemble des acteurs humanitaires, ceux du développement et ceux de la paix, afin de prévenir les conflits et de trouver une issue aux situations de violence. Les membres ont noté que pour les populations affectées, il importait peu que le soutien qui leur était apporté soit baptisé action humanitaire ou aide au développement ; le plus important était de leur offrir des possibilités d'emploi et de leur garantir des moyens de subsistance, une éducation de qualité et le bien-être physique et psychologique. Les membres du CCS ont réaffirmé la nécessité, dans le cadre des efforts de prévention, d'adopter une approche globale en faveur du développement durable et de promouvoir un multilatéralisme inclusif, effectif et en réseau.

15. Même la prévention des conflits était jugée indispensable, la complexité des conflits actuels ne correspondait plus guère aux catégories d'analyse traditionnelles. Les membres ont donc demandé que l'analyse des risques nouveaux et en mutation soit approfondie et que la compréhension des besoins des populations affectées soit

affinée. De nombreux participants ont également reconnu que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pouvaient utilement contribuer à améliorer l'analyse sur le terrain.

16. Il a été plusieurs fois souligné que la pandémie de COVID-19 et les crises liées au climat et aux inégalités avaient fortement aggravé les conflits existants et le risque de conflits nouveaux. Le Conseil a reconnu que les liens existant entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux tels que les inégalités et la pauvreté, le fardeau croissant de la dette, la concurrence pour les ressources naturelles, la perte de biodiversité et les changements climatiques, étaient autant de causes de fragilité croissante. La pandémie de COVID-19 avait accéléré et aggravé les situations de fragilité et le Conseil a pris acte de la nécessité urgente de lutter contre la crise sanitaire en donnant accès aux vaccins contre la COVID-19 aussi vite et aussi largement que possible, tout en évitant de perturber trop longtemps l'enseignement scolaire et en préservant des marges de manœuvre budgétaires pour favoriser un relèvement inclusif. De même, les membres ont noté la nécessité d'améliorer la capacité à anticiper les risques majeurs, à les prévenir et à s'y préparer, comme l'avait montré la pandémie de COVID-19.

17. Trois grandes transitions affectaient les opérations du système des Nations Unies dans toutes les dimensions de son action : a) une transition générationnelle ; b) une transition démographique ; c) une transition géopolitique. Les membres ont estimé que ces mutations étaient des forces qui obligeaient le système des Nations Unies à travailler et à penser différemment. Ils sont convenus de la nécessité de mobiliser la jeunesse, d'utiliser des outils innovants, de lutter contre les risques liés aux technologies et de redynamiser la coopération internationale dans le système des Nations Unies, avec d'autres institutions multilatérales et avec les États Membres.

18. Il a été remarqué que l'échelle et l'ampleur de l'aptitude de l'humanité à produire un impact sur son environnement avait fortement changé au cours des dernières décennies, et que cette évolution avait suscité des préoccupations planétaires, intergénérationnelles et existentielles. Les sociétés humaines peinaient à répondre à ces impacts systémiques, susceptibles d'aggraver les causes profondes des conflits.

19. Les membres du CCS ont réaffirmé leur soutien en faveur d'une solide approche préventive qui permettrait de s'attaquer aux causes profondes des conflits, d'alléger les pressions existantes dans d'autres domaines, comme les migrations, et de faire face à la triple crise de la COVID-19, des changements climatiques et des inégalités. Ils ont également insisté sur la nécessité de mobiliser davantage de soutien politique et financier en faveur d'une telle approche. Ils ont fait observer que le soutien politique en faveur de la prévention était nécessaire et que la prévention n'était pas synonyme d'intervention dans les affaires intérieures.

20. Le Conseil a souligné que le système des Nations Unies pouvait s'attaquer à ces questions interdépendantes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rappelant la vision du Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social, les membres ont insisté sur la nécessité de lutter contre les inégalités, de permettre l'accès aux services de base comme l'alimentation, l'eau, l'éducation et la connectivité numérique au niveau local, et d'envisager les solutions permettant de protéger les biens communs et de fournir des biens publics mondiaux tels que les vaccins et la santé publique, les technologies et la stabilité financière. Les membres du CCS se sont réjouis de la dynamique en cours consistant à s'interroger sur le rôle de la fiscalité et sur la coopération fiscale internationale pour soutenir le relèvement, fournir des services publics et réduire les inégalités. De même, ils ont noté qu'il existait des possibilités de mobiliser les investissements du secteur privé en tirant parti d'actions conduites sur le terrain.

21. Une question commune est apparue tout au long de la discussion : la confiance. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, il était indispensable de comprendre les raisons de l'érosion de la confiance entre les différents acteurs armés, entre les gouvernements et les populations et entre États Membres, et d'inverser cette tendance. Trois facteurs de confiance ont été soulignés : a) « répondre présent » en fournissant les services nécessaires et en défendant les populations ; b) appliquer les règles et principes avec constance ; c) agir et décider en toute transparence. Ces éléments ont été jugés particulièrement importants à une époque où le volume et la vitesse de l'information avaient considérablement augmenté, modifiant du même coup la nature du contrat social.

22. Les membres du CCS sont convenus qu'il existait parmi les citoyens un sentiment croissant d'impuissance, d'iniquité et d'injustice, ainsi qu'un recul de la confiance envers les institutions, y compris l'État, ce qui incitait certains citoyens à choisir de ne plus participer à la vie institutionnelle, à manifester, à migrer voire à participer à un conflit. Dans certains cas, les gens se sentaient abandonnés par l'État, ne lui faisant pas confiance pour répondre à leurs besoins ou se sentaient exclus ; ils avaient l'impression d'être dépossédés de leurs propres vies et pensaient que les mécanismes de dialogue avec les gouvernements étaient rompus. Autre préoccupation des membres : celle d'une « capture par l'élite » des ressources et des processus de consolidation de la paix, en contradiction avec les aspirations et les demandes de la majorité de la population. C'est pourquoi le renforcement de la confiance et la promotion d'une gouvernance inclusive pour résoudre et prévenir les conflits devaient constituer des priorités absolues du programme de prévention. Les membres ont suggéré d'organiser une discussion stratégique sur le renforcement de la confiance dans les relations internationales et à l'égard des institutions pour mieux cerner les moyens permettant de combler ce déficit de confiance. Il fallait également jeter des passerelles avec les acteurs de la consolidation de la paix et faire en sorte que le comportement des acteurs armés soit compatible avec les normes internationales.

23. Le Conseil a délibéré sur plusieurs idées visant à renforcer la confiance et la gouvernance pour s'attaquer aux causes profondes des conflits : soutenir la tenue d'élections libres et justes avec la participation de plusieurs acteurs, explorer la notion de « participation multipartite », promouvoir et respecter les droits de la personne et protéger les défenseurs des droits de la personne, promouvoir et favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gouvernance, soutenir la consolidation de la paix au sein des populations locales et mobiliser au-delà des élites dans le cadre d'efforts de stabilisation pour l'ensemble de la population, faire cesser les violences à l'égard des femmes et protéger les droits et l'autonomie des femmes et des filles, renforcer les capacités des institutions étatiques pour qu'elles servent mieux les citoyens, y compris grâce à l'innovation, et encourager le renforcement de la transparence des contrats et marchés publics, par exemple en lien avec les vaccins contre la COVID-19, les changements climatiques, le financement de la dette et le commerce des armes.

24. D'autre part, la question de la confiance a été largement abordée sous l'angle de la technologie. Les membres du CCS ont insisté sur l'importance de se pencher sur la confiance dans l'écosystème de l'information, surtout en ligne, car la mésinformation et la désinformation sapent la vérité et la confiance, affectant la cohésion sociale et polarisant davantage les sociétés, qui se trouvaient plus exposées au risque de conflit. Selon les membres, il fallait voir dans l'absence de normes solides dans le cyberspace l'occasion d'élaborer davantage de normes, contraignantes et facultatives. Il fallait également faire la distinction entre Internet en tant que tel et les entreprises d'Internet en tant que fournisseurs d'accès aux services en ligne.

25. Dans une ère de l'information où les citoyens avaient modifié leurs comportements et leurs modes d'interaction, les membres ont jugé important de

donner accès à une information publique simple et transparente. La collecte d'informations, qui alimentait l'intelligence artificielle et les services numériques, devait être représentative de la population, éviter les biais et ne pas entretenir les inégalités. Bien qu'importante, elle ne devait pas pour autant écarter ou reléguer d'autres priorités comme la fourniture de services, la protection de l'identité et la confidentialité.

26. De nombreux membres ont dit craindre que les nouvelles technologies ne soient sources de perturbation ou n'alimentent les conflits si elles n'étaient pas régies par des normes adaptées. Ils se sont également dits préoccupés par l'utilisation croissante des nouvelles technologies à des fins terroristes. Les cadres normatifs – codes de déontologie, cadres régissant les droits de l'homme ou encore droit international humanitaire – pouvaient encore être améliorés en matière de nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle ; de même, il fallait mieux protéger les infrastructures essentielles et répondre aux préoccupations relatives à la cybersécurité. Enfin, les membres ont estimé qu'il était essentiel de fournir les infrastructures permettant de combler la fracture numérique afin de donner des perspectives à ceux qui étaient déjà laissés-pour-compte dans le domaine technologique.

27. Les risques biologiques étaient un autre domaine – la pandémie de COVID-19 l'avait brutalement montré – dans lequel le système des Nations Unies pouvait contribuer à renforcer les normes et les capacités pour prévenir de futures menaces. Certes, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction comportait des normes robustes contre l'usage délibéré d'armes biologiques, mais les capacités institutionnelles suscitaient encore des préoccupations. Certains membres ont fait remarquer que les récents progrès des biotechnologies n'étaient encadrés que par très peu de normes établies. Autre domaine en rapide mutation technologique : l'espace extra-atmosphérique, au sujet duquel les normes et principes internationaux demeuraient très lacunaires. Il fallait donc aussi élaborer de nouvelles normes, contraignantes et facultatives, pour prévenir les hostilités dans l'espace.

28. Des craintes ont été exprimées au sujet de la protection des systèmes hydrologiques et de la biodiversité du fait des conflits liés aux ressources naturelles. Les membres ont fait observer que les mécanismes de gouvernance de ces ressources devaient évoluer de manière à ce que leur protection dépende moins de la bonne volonté des États Membres et qu'elle reflète mieux leur statut de biens publics communs.

29. Outre l'élaboration de nouvelles normes, les membres ont jugé qu'il serait utile d'approfondir la réflexion stratégique sur le processus d'élaboration des règles internationales et sur leur application, y compris par le changement des comportements. Le système des Nations Unies était un moteur essentiel d'élaboration du droit international à l'échelle mondiale comme au niveau régional. Des travaux de recherche fondés sur des données probantes, y compris sur des observations comportementales, pourraient compléter les efforts déployés pour promouvoir le respect des normes internationales. Les approches associant plusieurs parties prenantes étaient indispensables pour parvenir à un multilatéralisme inclusif, effectif et en réseau, et pour permettre à chacun de s'exprimer par-delà sa catégorie sociale, surtout s'agissant de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

30. Dans le système des Nations Unies, le Conseil jugeait nécessaire d'accroître la collaboration entre piliers et organismes des Nations Unies. Les Membres sont convenus qu'aucune entité ne pouvait à elle seule relever les défis interdépendants que présentaient les causes profondes des conflits et que le système des Nations Unies devait davantage travailler conjointement, en coopération plus étroite avec les institutions financières internationales et les organisations humanitaires et en partenariat avec d'autres parties prenantes.

31. Plusieurs exemples d'action efficace couvrant les différents piliers ont été cités, notamment le projet pilote du Comité de haut niveau sur les programmes concernant la coordination avec les organismes des Nations Unies au Sahel – y compris pour utiliser des moyens d'analyse prédictive – conduite par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en consultation avec 22 organismes des Nations Unies. L'expérimentation a permis d'exploiter des données afin d'anticiper les effets interdépendants des migrations, des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire, de la violence et de facteurs socioéconomiques dans la région du Sahel, et pourrait trouver à s'appliquer dans d'autres régions. Autre exemple de collaboration entre plusieurs entités du système : une initiative incitant 19 organisations à dialoguer avec les coordonnateurs résidents afin de s'attaquer aux causes structurelles des migrations en Amérique centrale en utilisant une approche fondée sur les droits. Les membres ont également reconnu que de nombreuses entités du système des Nations Unies avaient travaillé de concert afin d'appuyer les mesures sanitaires, humanitaires et socioéconomiques prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

32. Les membres du CCS ont reconnu qu'il existait d'autres possibilités de collaboration au sein du système des Nations Unies et ont demandé que soient envisagées quelques initiatives phares autour desquelles les membres pourraient se rassembler, qui illustreraient le dialogue noué avec les différentes parties prenantes et s'attaqueraient avec agilité aux causes profondes des conflits. La notion de renforcement de la solidarité au sein du système des Nations Unies a également été évoquée.

33. En conclusion, le Secrétaire général a salué la discussion enrichissante qui avait eu lieu, et qui permettrait d'alimenter le rapport sur le programme commun devant être présenté à l'Assemblée générale, conformément à la demande formulée dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait poursuivre la réflexion sur les idées et points de vue visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits qui avaient été présentés pendant la réunion. Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité d'approfondir la coordination et les actions communes du CCS, et de continuer de sensibiliser différents partenaires.

IV. Autres questions

A. Hommage à des membres du Conseil

34. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, et à Isabelle Durant, Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui participaient pour la première fois à une session du CCS dans leurs fonctions actuelles.

35. Le Secrétaire général a rendu hommage à Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à Fang Liu, Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED, et à Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui participaient pour la dernière fois à une session du CCS dans leurs fonctions actuelles.

B. Approbation de documents

36. Les rapports du Comité de haut niveau sur les programmes ([CEB/2021/4](#)) et du Comité de haut niveau sur la gestion ([CEB/2021/3](#)) à leur quarante et unième session ont été approuvés par voie électronique après la conclusion de la session du CCS, ainsi que l'approche commune de l'intégration des solutions fondées sur la biodiversité et la nature au service du développement durable dans la planification et l'exécution des politiques et des programmes des Nations Unies ([CEB/2021/1/Add.1](#)).

C. Date et lieu des prochaines sessions

37. Il a été rappelé aux membres du Conseil que la deuxième session ordinaire de 2021 du CCS se tiendrait les 18 et 19 novembre (dates confirmées) et qu'elle était provisoirement prévue en présentiel à New York.
